



## QUESTION ECRITE

de Monsieur le Député Dimitri Legasse  
à Madame la Ministre Joëlle Milquet

Le 1<sup>er</sup> octobre 2015

### OBJET : L'analphabétisme

Madame la Ministre,

J'ai été assez surpris en lisant un article dans la presse récente au sujet du problème de l'analphabétisme. En effet, selon cet article, près d'un adulte francophone sur cinq aurait du mal à lire et à écrire. Ce constat provient du 7<sup>ème</sup> état des lieux de l'alphabétisation.

Ce problème est majeur à tous les égards : recherche d'emploi, mobilité, intégration, éducation, citoyenneté, etc... Il concernerait majoritairement des femmes et des personnes de nationalité étrangère n'ayant pas le français comme langue maternelle.

Dans le contexte que nous connaissons avec une arrivée importante de réfugiés, ce constat risque d'augmenter encore. Et cela représente déjà à l'heure actuelle 650.000 personnes en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mes questions sont donc les suivantes Madame la Ministre :

- Depuis le 6<sup>ème</sup> état des lieux de l'alphabétisation, le nombre de personnes analphabètes en FWB a-t-il augmenté ou diminué ?
- Quelles mesures la FWB peut-elle prendre pour lutter contre ce phénomène ?
- Dans le contexte actuel, est-ce que l'offre de cours d'alphabétisation et de français langue étrangère sera augmentée ?



**Réponse à la question écrite n° 840 de  
Monsieur le Député LEGASSE à  
Madame Joëlle MILQUET, Vice-Présidente et Ministre de  
l'Education, de la Culture et de l'Enfance**

**Objet : Analphabétisme.**

Monsieur le Député,

**Depuis le sixième Etat des lieux de l'alphabétisation, le nombre de personnes analphabètes en FWB a-t-il augmenté ou diminué ?**

L'estimation de 20% de Bruxellois et de 19% des Wallons en difficulté avec la lecture et l'écriture représente le nombre de personnes éventuellement susceptibles de suivre une formation d'alphabétisation parce qu'elles n'ont obtenu aucun diplôme, soit parce qu'elles sont diplômées au maximum du primaire.

Vu l'absence d'étude sur le niveau de compétence des adultes en Belgique francophone, pour déterminer les besoins en matière d'alphabétisation, le Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes s'est basé sur l'enquête 'Forces de travail' réalisée en 2013, estimant que le niveau maximum de diplôme fournit un indicateur sur les besoins de la population en matière de formation de base. Soulignons toutefois que le niveau maximum de diplôme obtenu ne fournit qu'une approximation des compétences effectives de la population. Plusieurs parcours de vie peuvent en effet expliquer la non maîtrise ou une maîtrise très lacunaire de l'écrit, parcours qui vont de l'absence pure et simple de scolarité à l'intériorisation insuffisante des acquis et à leur perte par manque d'usage, en passant par l'échec d'une scolarisation qui n'a pas permis l'acquisition de compétences de base.

Le sixième Etat des lieux indiquait que près de 700.000 personnes de 15 ans et plus ayant quitté l'enseignement sont susceptibles de connaître des difficultés en lecture-écriture et dans la maîtrise des compétences de base.



Le septième Etat des lieux reprend l'estimation de 650.000 personnes de 15 ans et plus ayant quitté l'enseignement à Bruxelles et en Wallonie, susceptibles de suivre une formation auprès d'un opérateur d'alphabétisation :

- soit parce que ces personnes déclarent n'avoir jamais obtenu de certificat ou de diplôme (environ 90.000 personnes à Bruxelles et 180.000 en Wallonie)
- soit parce que ces personnes sont diplômées au maximum du primaire (environ 70.000 personnes à Bruxelles et 310.000 en Wallonie)

Le nombre de personnes potentiellement concernées diminue légèrement au fil du temps, d'une enquête 'Forces de travail' à l'autre, mais la diminution semble surtout liée à la disparition progressive des personnes très âgées qui ont eu moins d'opportunités de fréquenter l'école.

### **Quelles mesures la FWB peut-elle prendre pour lutter contre ce phénomène ?**

Suite à l'Accord de coopération du 2 février 2005 relatif au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation (conclu entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et la COCOF) une Conférence interministérielle sur l'alphabétisation a été instituée et un Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation a été créé pour travailler sur cette question et la documenter.

Sept Etats des lieux de l'alphabétisation ont été publiés depuis 2005. La politique en matière d'alphabétisation des adultes est située à l'intersection des compétences de différents secteurs et des trois Entités fédérées francophones : la Wallonie, la COCOF, la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce Comité est composé des principaux acteurs de cette politique : représentants des Cabinets ministériels, des principales Administrations concernées, de Lire et Ecrire et des experts (IWEPS, OPC, IBEFE). Cette instance est par ailleurs présidée par le Service général de l'Education permanente et de la Jeunesse qui en assure le secrétariat et l'animation.



En tant que co-présidente de la Conférence interministérielle sur l'alphabétisation des adultes, je suis extrêmement sensible à la politique d'alphabétisation. Mon Cabinet suit attentivement les travaux du Comité de pilotage qui vient de fêter ses 10 ans.

Le Comité de pilotage a notamment pour mission principale de réaliser un Etat des lieux pour informer les autorités de la situation en matière d'offre et de besoins de formation en alphabétisation. Il n'est pas inutile de rappeler la définition de l'analphabétisme donnée par l'Unesco en 1958 pour identifier les publics visés par les dispositifs et politiques d'alphabétisation : « ...est analphabète toute personne incapable de lire et d'écrire, en le comprenant, un exposé bref et simple de faits en rapport avec la vie quotidienne. » A partir de cette définition, le Comité de pilotage a élaboré une nomenclature permettant de situer les adultes concernés par les formations d'alphabétisation. Le croisement d'un double critère est retenu pour identifier les personnes concernées :

- l'obtention du certificat d'études de base (CEB) en fin de cycle primaire ou la maîtrise des compétences équivalentes à celui-ci
- la maîtrise du français parlé ou non

La nomenclature adoptée par le Comité de pilotage distingue 4 types de formation susceptibles d'accueillir des publics allophones ou francophones en difficulté avec la maîtrise de l'écrit et des compétences de base dont deux sont des formations

d'alphabétisation stricto sensu :

- Alpha écrit pour publics francophones
- Alpha FLE (Alpha oral) pour publics allophones
- FLE de base pour publics allophones
- Formation de base pour les publics francophones
- Certaines actions de formation mixent ces différents types de publics.

Les opérateurs d'alphabétisation sont susceptibles d'accueillir ces différents types de publics candidats à la formation mais doivent nécessairement organiser une action de formation en alphabétisation stricto sensu.



En 2013, le Comité de pilotage a initié une enquête portant sur l'année 2012 qui a permis d'estimer à **30.000 le nombre de personnes qui ont suivi des formations dans une de ces catégories que ce soit dans le secteur de l'éducation formelle ou dans celui de l'éducation non formelle :**

- 10.000 personnes dans l'Enseignement de Promotion sociale (secteur formel) dont 35% inscrites dans des cours d'alphabétisation stricto sensu.
- Un peu plus de 20.000 personnes dans le secteur non formel (secteurs associatif et parapublic) dont plus de la moitié concernées par les formations d'alphabétisation stricto sensu.

En matière d'offre de formation, le septième Etat des lieux recense **545 lieux de formation** en Wallonie et à Bruxelles pour la période 2011-2013 :

- **227 lieux de formation bruxellois** dont 20 établissements de Promotion sociale, 1 antenne de formation de Promotion sociale externe à l'établissement et 206 opérateurs de type associatif ou parapublic (par exemple, CPAS) ;
- **318 lieux de formation wallons** dont 60 établissements de Promotion sociale et 258 opérateurs de type associatif ou parapublic.

En **Fédération Wallonie-Bruxelles**, deux secteurs sont plus particulièrement concernés par les formations en alphabétisation :

- **l'Enseignement de Promotion sociale**
- **l'Education permanente**

**Des appels à projets IEJ-Culture en Wallonie (2015-2018) et FSE-Culture (2016-2020) à Bruxelles ont été lancés à l'initiative du Service général de l'Education permanente et de la Jeunesse dans le cadre de la programmation FSE 2014-2020 :**



- les appels à projets wallon et bruxellois 'Je prends ma place dans la société'
- les appels à projets wallon et bruxellois 'Investir les métiers de la culture'

Les appels à projets wallon et bruxellois 'Je prends ma place dans la société' doivent permettre d'étoffer l'offre du secteur non formel en matière d'alphabétisation. Le Comité de pilotage sur l'alphabétisation des adultes est associé à cette dynamique en participant au comité de sélection des projets.

Ces appels à projets, ouverts aux opérateurs culturels et aux opérateurs d'alphabétisation du secteur non formel reconnus et subventionnés en Wallonie ou à Bruxelles par une des 3 Entités francophones fédérées ont pour objectif d'augmenter l'offre de formation aux compétences de base, au numérique et aux enjeux citoyens pour des publics faiblement scolarisés et en difficulté face aux évolutions technologiques, plus particulièrement :

- les publics privés de liberté (personnes incarcérées par exemple),
- les publics déclassés suite à la perte de leur emploi ou la disparition de leur profession,
- les publics de migrants infrascolarisés maîtrisant pas ou peu la langue du pays d'accueil,
- les publics de personnes handicapées.

A titre d'information, l'Enseignement de Promotion sociale mène aussi des projets dans le cadre de la programmation FSE 2014-2020, mais cette compétence n'est pas de mon ressort.

Seul le **secteur de l'Education permanente** relève de mes compétences en tant que Ministre de la Culture.

Une trentaine d'opérateurs, dont plusieurs historiques sont reconnus dans le cadre du décret du 17 juillet 2003 sur l'action associative dans le champ de l'éducation permanente, notamment Alpha Mons Borinage, Lire et Ecrire dont l'action couvre l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Collectif



d'alphabétisation qui dispose de trois antennes bruxelloises (Saint-Gilles, Molenbeek et Forest) et d'un centre de documentation spécialisé.

Lors des dernières décisions prises en matière de reconnaissance, en 2015, de nouveaux opérateurs menant des actions de FLE et d'alphabétisation sont désormais conventionnés dans ce cadre : Groupe Alpha Gembloux, Euclides, Grappa, Centre Placet et la FUNOC pour le site interactif du journal 'L'Essentiel', destiné à un public pas ou peu scolarisé et en difficulté de lecture.

Par ailleurs, d'autres initiatives relevant de mes compétences culturelles concourent à la prise en charge de personnes en difficulté avec la lecture et l'écrit :

1. L'appel à projets Alpha-Culture permet de financer une trentaine de projets de type artistique ou culturel, projets menés avec des publics (francophones ou allophones) en formation d'alphabétisation en s'appuyant sur un partenariat entre un intervenant culturel et un organisme de formation. Un budget de 40.000,00€/an a été consacré à cet appel à projets en 2015.
2. Le secteur la Lecture publique développe des 'bibliothèques projets' dans le cadre du décret relatif au développement des pratiques de lecture du 30 avril 2009. Ce décret prévoit des plans de développement des bibliothèques comportant une dimension partenariale pour toucher des publics éloignés de la lecture. Des partenariats se sont établis avec les opérateurs d'alphabétisation. En 2012, les bibliothèques avaient réalisés 225 projets « Alpha » avec 142 partenaires identifiés comme opérateurs d'alphabétisation.



**Dans le contexte actuel, est-ce que l'offre de cours d'alphabétisation et de français langue étrangère sera augmentée ?**

Dans le contexte budgétaire actuel serré, je suis particulièrement attentive au maintien d'activités d'alphabétisation et de FLE dans le cadre de la politique culturelle, notamment :

- les nouveaux opérateurs reconnus en Education permanente qui proposent une offre en matière d'alphabétisation et de FLE,
- le maintien de l'appel à projets Alpha-Culture compte tenu des vertus pédagogiques de l'action de type culturel ou artistique dans le parcours d'apprentissage des adultes infrascolarisés,
- la poursuite de la collaboration entre opérateurs d'alphabétisation et les bibliothèques.

Par ailleurs, les différents appels à projets FSE doivent apporter des moyens supplémentaires et donnent la possibilité aux opérateurs culturels et aux organismes d'alphabétisation du secteur non formel d'étoffer leur offre de formation destinée à des publics pas ou peu scolarisés (francophones ou allophones).

Je vous remercie pour votre question.

**Joëlle MILQUET**

Vice-présidente et Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance.